

Les frais du contrat d'assurance-vie UNEP MULTISELECTION PRIVILEGE*

Montant minimal de versement initial : 75 000€

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat : 11 €

Frais annuels

Frais de gestion du contrat

Frais des supports

1/ Gestion Libre

Fonds en euros (Sécurité en euros)

- 0,65% maximum

Supports unités de compte

- SCPI : 0,85% maximum
- Autres supports : 0,65% maximum

Le coût de la garantie plancher est inclus dans ces frais

Frais de gestion des unités de compte

1/ Gestion libre

Fonds actions** (moyenne)	2,21%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,82%
Fonds obligations (moyenne)	1,50%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,45%
Fonds immobilier**** (moyenne)	1,91%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,29%
Fonds diversifiés (moyenne)	2,13%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,72%

2/ Gestion déléguée - Compartiment libre

Ensemble des fonds (moyenne)	1,64%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,17%

3/ Gestion déléguée - Compartiment libre

Ensemble des fonds (moyenne)	2,23%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,74%

Autres frais annuels

<i>frais forfaitaires</i>	Non applicable
<i>frais proportionnels</i>	Non applicable

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement	3% maximum
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)	0%

Frais d'arbitrage

1/ proportionnels ou forfaitaires en Gestion Libre

- 0,50% maximum. 0,50% s'ajoutent à ces frais pour un arbitrage provenant d'un support immobilier représentatif de parts de SCI gérées par SOGECAP

nombre d'arbitrages gratuits par an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0%
Frais sur les versements de rente****	3% maximum
Frais de rachat	0%

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FIP) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et, du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.

*****=Le taux de frais de gestion du fonds en euros continue de s'appliquer en cas de liquidation en rente.